COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

26.08.2021

Réunion Télématique

Membres interrogés : les 24 membres du Comité de Direction

Membres ayant validé le texte ci-dessous :
M. Pierre LERESTEUX (Président) et Jean-Michel KOCISZEWSKI (Président délégué)
Mme Pascale EVAIN
MM. BAILLARD, BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, GRESSENT, GUERRIER, LE GALL, LEFRANCOIS, MICHEL, RAHO, ROUTIER, Bertrand VOISIN

Vu l'urgence liée à la date très prochaine de reprise des compétitions, le Comité de Direction, consulté par voie électronique, suite à la proposition de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions en sa réunion du 24 août 2021, adopte les mesures suivantes :

- concernant le championnat R2F affecte l'OC BRIOUZE dans le groupe C et l'US VILLERS BOCAGE dans le groupe F suite à demande conjointe des deux associations ;

- transfère, suite à la radiation du Groupement CAP de CAUX-ATHLETICAUX, les droits sportifs issus de cette radiation à l'US CAP de CAUX pour ce qui concerne l'équipe U18 évoluant en championnat R3.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans les conditions de forme stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération, ce recours devant être introduit dans les deux jours francs suivant leur publication ou notification.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES